

Comprendre les caractéristiques du profil et les expériences correctionnelles des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale : examen des résultats de recherche

Les recherches indiquent que les délinquants autochtones présentent des différences importantes sur le plan des caractéristiques du profil, des expériences en établissement et des résultats de la mise en liberté.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Reconnaissant la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel fédéral, le Service correctionnel du Canada (SCC) a intégré un modèle de services correctionnels pour Autochtones. Ce modèle englobe la prestation d'interventions et de services spécialisés à tous les stades de la peine, ainsi que le déploiement d'efforts continus visant à mieux comprendre le profil et les besoins des délinquants autochtones. Éclairée par une robuste base de connaissances de constatations empiriques, la présente analyse fait la synthèse des résultats de recherche récents du SCC dans le but de contribuer à une compréhension approfondie des délinquants autochtones purgeant une peine de ressort fédéral.

Ce que nous avons fait

Nous avons analysé les résultats des délinquants autochtones figurant dans les études menées par le SCC publiées entre janvier 2014 et janvier 2023. Les conclusions de ces recherches ont été organisées selon quatre thèmes : les caractéristiques du profil (données démographiques, information sur la peine, sur les risques et sur les besoins); les expériences en établissement (programmes suivis, implication dans des incidents); les types de libération et les résultats (taux de mise en liberté discrétionnaire, réincarcérations); les initiatives pour Autochtones (logement dans un pavillon de ressourcement, participation aux plans de libération prévus à l'article 84 de la LSCMLC). Les résultats ont fait l'objet d'une analyse comparative en fonction du groupe racial ou ethnique (p. ex. délinquants autochtones et non autochtones), quand cela était applicable.

Ce que nous avons constaté

Comparativement aux membres des groupes témoins, les délinquants autochtones ont tendance à être plus jeunes. Bien qu'ils purgent souvent des peines de plus courte durée, les délinquants autochtones ont tendance à avoir des antécédents criminels plus violents et plus lourds et sont plus susceptibles d'être affiliés à un groupe menaçant la sécurité. En outre, les délinquants autochtones sont plus susceptibles de présenter des problèmes de santé mentale et des problèmes de toxicomanie connus, ainsi que divers indicateurs de risque et de besoins élevés. Ainsi, les délinquants autochtones entrent dans le système correctionnel fédéral avec des défis qui leur sont propres et qui nécessitent un examen attentif dans le cadre du processus de planification correctionnelle.

Les expériences en établissement des délinquants autochtones montrent également des différences par rapport aux groupes témoins. Par exemple, les délinquants autochtones sont plus susceptibles d'avoir une cote de sécurité élevée, d'être impliqués dans des incidents en établissement et d'être accusés d'infractions disciplinaires. En ce qui concerne les interventions, les délinquants autochtones sont plus susceptibles d'être admissibles à un programme correctionnel et de le commencer. Ils affichent des taux d'achèvement plus élevés au chapitre des programmes d'éducation et

de formation professionnelle et participent davantage aux permissions de sortir avec escorte pour des raisons autres qu'administratives et médicales. Ces réalisations soulignent les efforts entrepris par le SCC pour soutenir la réhabilitation et la réinsertion sociale.

En ce qui concerne la réussite de la réinsertion sociale de l'ensemble des délinquants, des améliorations ont été constatées au fil du temps, mais comparativement aux groupes témoins, les délinquants autochtones continuent de présenter des écarts de résultats sur le plan des mesures de mise en liberté sous condition. Les délinquants autochtones sont moins susceptibles de se voir octroyer une mise en liberté discrétionnaire et plus susceptibles d'être maintenus en incarcération après la date de leur libération d'office. Ils sont également plus susceptibles de faire l'objet de suspensions et de révocations de la mise en liberté sous condition.

Les études qui se sont penchées sur les interventions et les services axés sur les Autochtones (pavillons de ressourcement, plans de mise en liberté prévus à l'article 84 de la LSCMLC, centres d'intervention pour Autochtones) font généralement ressortir l'importance d'intégrer aux services correctionnels fédéraux des approches adaptées à la culture, comme en témoignent les taux de participation et les résultats.

Ce que cela signifie

Les délinquants autochtones ont des caractéristiques de profil et des expériences qui leur sont propres et qui façonnent leurs trajectoires dans le système correctionnel fédéral. Le SCC dispose d'une série d'interventions et de services adaptés à la culture, qui semblent avoir des effets positifs sur les délinquants autochtones. Cependant, les écarts qui subsistent dans les résultats clés des délinquants autochtones et non autochtones (en établissement et lors de la mise en liberté) laissent entendre que des efforts continus sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions auprès des délinquants autochtones.

Pour de plus amples renseignements

Taylor, J., L. McKendy, et S. Biro. *Comprendre les caractéristiques du profil et des expériences correctionnelles des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale : examen des résultats de recherche* (Rapport de recherche R-469), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande, veuillez communiquer par courriel avec la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.